S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA BANQUE DES TEMPS : UNE PROPOSITION CFDT

POUR UN MEILLEUR AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Lors de son congrès confédéral à Rennes en 2018, la CFDT a décidé de lancer une réflexion approfondie sur la question de la conciliation des temps tout au long de la vie, dans la continuité de son engagement de toujours concernant la réduction du temps de travail.
Partant du constat que la durée du travail ne peut plus être déconnectée de l'organisation du travail, de la charge de travail ou de l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle, l'objectif fixé était clair : la création d'un dispositif de type « banque des temps » pour inventer de « nouveaux équilibres ».

BANQUE DE TEMPS : PROPOSITION CFDT

La vision d'une réduction et d'un aménagement du temps de travail centrés sur la durée hebdomadaire de travail parait dépassée alors que l'on assiste à une réduction des gains de productivité, la persistance du chômage de masse ou encore la progression des carrières hachées.

Nos enquêtes « *Parlons Travail* » et « *Parlons Retraites* » (respectivement + plus de 200 000 et + plus de 100 000 répondants) nous ont démontrés des aspirations nouvelles, non pas à modifier la durée du travail, mais à dégager de nouvelles marges de manœuvre et ce tout au long de la carrière davantage qu'à la fin de la vie active.

C'est pour cela que nous avons imaginé un dispositif de « **banque des temps** » destiné à permettre aux travailleurs de gérer leurs temps de vies différemment.
Ce dispositif, dans un premier temps, prendrait la forme d'un compte épargne temps universel. Inspiré des CET tels qu'ils existent aujourd'hui, ils en diffèreraient en ne restant pas bornés aux frontières de l'entreprise : il s'agirait d'un fond interprofessionnel au sein duquel des comptes individuels seraient gérés.

CE DISPOSITIF SERAIT UNIVERSEL

Il concernerait l'ensemble des travailleurs, qu'ils soient salariés du privé, agents des fonctions publiques, indépendants… Il permettrait la portabilité des droits au temps : l'individu pourrait conserver ses droits acquis quand il change d'employeur, de statut, de secteur d'activité ou de métier.

Le travailleur pourrait créditer son compte épargne temps universel en temps (dans certaines limites cependant afin de préserver les temps de repos obligatoires et de ne pas mettre en danger sa santé) ou en argent (primes…). Ces crédits rejoindraient un fond interprofessionnel géré par un tiers au sein duquel l'individu bénéficierait d'un droit de tirage décalé dans le temps et proportionnel à ce qu'il aura déposé augmenté d'un possible abondement, notamment par l'employeur, qui reste encore à penser.

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Ainsi, le travailleur pourrait épargner du temps quand les réalités de sa vie le lui permettraient et en récupérer quand il le voudrait ou en aurait besoin à des fins personnelles, familiales ou autres.

D'autres applications seraient également souhaitables et envisageables, comme permettre une plus grande solidarité, ou de suivre des formations qui ne rentreraient pas dans le domaine de la formation professionnelle. D'autres usages seraient encore sûrement à inventer.

Dans la pratique, ce droit, pour être effectif et donc avoir un intérêt véritable pour les travailleurs devrait être assorti de certains corollaires :

- **Confidentialité**, pour ne pas créer de discrimination, notamment à l'embauche, pour les individus qui épargneraient beaucoup de temps.
- **Opposabilité à l'employeur,** pour garantir que les économies de temps réalisées puissent être utilisées.
- **Accompagnement,** pour que les bénéficiaires puissent utiliser réellement et efficacement ce droit nouveau en toute connaissance de cause.
- **Négociation,** pour discuter de l'organisation du travail et du temps de travail dans les entreprises et que celles-ci prennent en compte le mieux possible cette nouvelle donne.

BANQUE DE TEMPS : PROPOSITION CFDT

Une fois ce dispositif mis en place, nous souhaiterions qu'il se développe pour devenir un véritable outil de transformation sociale, en redonnant du « pouvoir d'agir » aux travailleurs sur la gestion de leur temps. La banque des temps, dont le compte épargne temps ne serait qu'une première pierre, serait un outil servant à créer de nouveaux droits et de nouveaux équilibres. Il devrait permettre aux individus de mieux concilier leurs différents temps de vie, d'abord à l'échelle de la carrière et plus tard, pourquoi pas à l'échelle de toute une vie ?

Ne pas jeter sur la voie publique.
CFDT - Service Information Communication - décembre 2019